



# AVIS PUBLIC

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION ANNÉE 2025

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, France Brassard Directrice générale par intérim de la Municipalité de Longue-Rive :

**QUE** conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec/503 de la Loi sur les cités et villes, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 3, rue de l'Église à Longue-Rive ;

**QU'**il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec/de la Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé au 3, rue de l'Église à Longue-Rive, selon les modalités suivantes :

**Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h15 et le jeudi soir de 18h00 à 19h00**

Ce rôle général de perception comprend les taxes foncières générales et spéciales imposées et à prélever pour l'année 2025 incluant les taxes, les compensations pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles.

Les comptes inférieurs à 300\$ sont payables en un versement unique avant ou au plus tard le 1er avril 2025. Lorsque le compte est égal ou supérieur à 300\$, il peut être acquitté en un versement unique ou en maximum de quatre (4) versements égaux fixés aux dates suivantes :

- Premier versement : 1<sup>er</sup> avril 2025
- Deuxième versement : 1<sup>er</sup> juin 2025
- Troisième versement : 1<sup>er</sup> août 2025
- Quatrième versement : 1<sup>er</sup> octobre 2025

Vous avez la possibilité de régler votre compte de taxes de la façon suivante :

- En argent comptant ou paiement Interac au bureau municipal;
- Par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la municipalité de Longue-Rive ;
- Dans la plupart des institutions financières par l'entremise des services en ligne, au comptoir ou au guichet automatique.

**Si vous n'avez pas reçu votre compte**

Le fait de ne pas avoir reçu de compte de taxes ne vous soustrait pas à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues. Si vous ne le recevez pas d'ici à la mi-mars, vous devrez communiquer avec la Municipalité afin d'obtenir les informations requises pour votre 1<sup>er</sup> versement.

**Avis donné à Longue-Rive, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.**

  
France Brassard, Directrice générale par intérim

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), directrice générale par intérim de la Municipalité de Longue-Rive, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat « Avis public aux contribuables de la Municipalité de Longue-Rive dépôt du rôle général de perception année 2025 » conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 17 Février 2025, sur le site internet de la Municipalité, au bureau municipal et au bureau de poste conformément à la loi.

  
France Brassard  
Directrice générale par intérim